



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de la septième séance (ordinaire)
tenue le 8 septembre 2023, à compter de 8 h 30,
par vidéoconférence**

Membres présents :

Dr Mauril Gaudreault
M. Sylvain Beaudry
Dr Jean-Pierre Boucher
Dre Amélie Coutu
Dr Pierre Guérette
M. Daniel Hébert
Dr Martin Laliberté
Dre Guylaine Larose

Dre Cassandre Latourelle-Théberge
Mme Thérèse Martin
Dr Alain Naud
Dr Simon Patry
Mme Nathalie Pierre-Antoine
Dre Nathalie Saad
Dr Denis Soulières
Dre Chantal Vallée

Secrétaire d'assemblée :

Dre Isabelle Tardif

Personnes ressources :

Dr Pierre Gfeller
Mme Caroline Hayes
M. Jacques Tétraut
M. Stéphane Vallée
Mme Olga Rédikoultséva

Invitées :

Dre Colette Bellavance
Dre Émilie Dufour
Dre Julie Lajeunesse
Dre Marie-France Pelland

1. Ouverture de la séance et appel nominal

Le président procède à l'appel nominal.

Le président fait la lecture de l'énoncé de reconnaissance territoriale.

Le directeur général accueille et présente les médecins-cadres qui ont débuté leur nouveau mandat ou se sont jointes à l'équipe de la permanence du Collège au courant des derniers mois :

- Dre Marie-France Pelland, directrice de la Direction du développement professionnel et de la remédiation
 - Dre Julie Lajeunesse, médecin-conseil à la Direction des études médicales
 - Dre Colette Bellavance, inspectrice à la Direction du développement professionnel et de la remédiation
 - Dre Émilie Dufour, inspectrice à la Direction de l'inspection professionnelle
-

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts

Le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres en prévision de la séance.

Il est proposé par le docteur Guérette, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-23-67

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 8 septembre 2023 faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ORDRE DU JOUR – 8 SEPTEMBRE 2023



AFFAIRES PRÉLIMINAIRES	Objet	Responsable	
1. Ouverture de la réunion et appel nominal <ul style="list-style-type: none"> • Lecture de l'énoncé de reconnaissance territoriale 		Président	8 h 30
Présentation de la Dre Julie Lajeunesse, médecin conseil à la DEM Présentation de la Dre Marie-France Pelland, directrice de la DDP Présentation de la Dre Colette Bellavance, inspectrice à la DDP Présentation de la Dre Émilie Dufour, inspectrice à la DIP		Directeur général	
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts	Adoption	Président	
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2023	Adoption	DGA-Secrétaire	
4. Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes <ul style="list-style-type: none"> 4.1. Suivi – Enquête en vertu de l'article 16 de la Loi médicale effectuée au Centre hospitalier de St. Mary 4.2. Suivis découlant de la présentation sur l'intelligence artificielle 	Information	Président et Directeur général	
ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT			
5. Nomination au comité de la formation des IPS et au sous-comité d'examen des programmes de l'OIIQ			
6. Nomination d'une responsable de l'inspection professionnelle ad hoc	Adoption en bloc	Président	
7. Nominations de médecins aux fins des visites d'examen des programmes de formation IPS			
POINTS DE DÉCISION			
8. Prévisions budgétaires 2024-2025	Adoption	Président du CFA	

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ORDRE DU JOUR – 8 SEPTEMBRE 2023



9. Cotisation annuelle 2024-2025	Adoption	Président du CFA
POINTS D'INFORMATION		
10. Réponse du CMQ à la Commission sur les soins de fin de vie	Information	Président
11. État de la situation – Projet de loi 15	Information	Président et Directeur général
12. Projet de loi 32 – Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux	Information	Président
13. Lancement du site Web du CMQ	Information	Direction de la DCAP
PRÉSENTATIONS		
14. Bilan et perspectives – Présentation de la Direction des ressources humaines	Présentation	Directrice des RH
15. Rapports des comités – Bilan 2022-2023, enjeux et perspectives		
Comité d'admission à l'exercice (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Naud
Comité sur la collaboration en santé (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Boucher
Comité de développement professionnel continu et de remédiation (Rapport et présentation)	Présentation	Dre Vallée
Comité de sélection des Distinctions du Collège (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Gaudreault
Comité des études médicales et de l'agrément (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Soulières
Comité des finances et d'audit (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Laliberté

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ORDRE DU JOUR – 8 SEPTEMBRE 2023



Comité de gouvernance (Rapport et présentation)	Présentation	Dre Saad
Comité d'inspection professionnelle (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Patry
Comité des requêtes (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Gaudreault
Comité des ressources humaines (Rapport et présentation)	Présentation	M. Hébert
Comité de révision (Rapport et présentation)	Présentation	Dre Vallée
Comité des services préhospitaliers d'urgence (Rapport et présentation)	Présentation	Dr Guérette
Conseil de discipline (Rapport)	Information	Dépôt du rapport
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (Rapport)	Information	Dépôt du rapport
16. Divers		
HUIS CLOS		
17. Évaluation de la rencontre	Discussion	Président

/20230908

3. **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 juin 2023**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 16 juin 2023 est déposé pour information.

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par la docteure Cassandre Latourelle-Théberge,

CDA-23-68

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec tenue le 16 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

4. **Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes**

Le docteur Denis Soulières quitte la vidéoconférence et n'assiste pas à la présentation du suivi de l'enquête effectuée au Centre hospitalier de St. Mary.

Suivi – Enquête en vertu de l'article 16 de la *Loi médicale* effectuée au Centre hospitalier de St. Mary

Lors de sa rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, tenue le 6 juillet 2023, le président a présenté les éléments principaux du rapport de l'enquête effectuée au Centre hospitalier de St. Mary et les recommandations formulées par l'enquêtrice à l'endroit du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Suivis découlant de la présentation sur l'intelligence artificielle

Une réflexion est présentement en cours visant à évaluer de quelle façon l'intelligence artificielle (IA) pourrait être mise à profit dans le cadre d'activités courantes du Collège.

Dans le cadre de la planification stratégique à venir, il sera aussi important de considérer le rôle que devront avoir le Collège et les ordres professionnels dans l'accompagnement et l'encadrement de leurs membres devant composer avec la présence de plus en plus importante de l'IA dans leur pratique quotidienne. Des membres du Conseil d'administration ainsi que de la permanence seront particulièrement interpellés dans les réflexions et travaux à venir, notamment via le groupe de travail sur la télésanté.

Des précisions sont aussi attendues sur les éléments législatifs entourant l'utilisation de l'IA.

Finalement, le Conseil interprofessionnel du Québec organise un colloque virtuel le 28 septembre 2023 sur « L'impact de l'IA sur les professionnels ». Tous les membres du Conseil d'administration intéressés et disponibles sont invités à y assister.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

5. **Nomination au comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées et au sous-comité d'examen des programmes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec**

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après « OIIQ ») doit former, conformément à l'article 13 du *Règlement sur les comités de formation de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec*, un comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées (ci-après « IPS »);

ATTENDU QU'en application de l'article 14 du Règlement, ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'OIIQ, du Collège des médecins du Québec (ci-après « CMQ »), des établissements d'enseignement et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des IPS;

ATTENDU QUE le comité de la formation des IPS est composé de neuf membres, dont notamment trois membres nommés par le Conseil d'administration du CMQ, dont l'un faisant partie de l'équipe de la permanence du CMQ et détenant une expérience pertinente;

ATTENDU QUE conformément à l'article 24 du Règlement, le Conseil d'administration de l'OIIQ doit également instituer un sous-comité d'examen des programmes;

ATTENDU QUE le sous-comité d'examen est composé des six membres du comité de la formation des IPS nommés par l'OIIQ et le CMQ;

ATTENDU QUE les membres, autres que ceux nommés par le Conseil d'administration de l'OIIQ, entrent en fonction à compter de leur nomination ou, le cas échéant, à la date qui est fixée pour une période de trois ans et demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QUE le 9 décembre 2022, le docteur Thomas Maniatis (00407) a été nommé par résolution (CDA-22-85) du Conseil d'administration à titre de membre de la permanence du CMQ qui possède une expérience pertinente;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à son remplacement à titre de membre du comité de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour les infirmières praticiennes spécialisées, compte tenu de ses nouvelles fonctions au sein du Collège des médecins du Québec;

Il est proposé par le docteur Jean-Pierre Boucher, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-23-69

- 1) de nommer la docteure Julie Lajeunesse (92347) en remplacement du docteur Thomas Maniatis (00407), à titre de représentante du Collège des médecins du Québec au comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées et au sous-comité d'examen des programmes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour un mandat de trois ans, et ce, à partir du 8 septembre 2023;
- 2) d'informer l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec de cette nomination.

Adopté à l'unanimité.

6. Nomination de la docteure Josée Bourgault à titre de responsable de l'inspection professionnelle ad hoc

ATTENDU QUE, conformément aux articles 90 du *Code des professions* et 11 du *Règlement sur l'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec* (Règlement), le Conseil d'administration nomme le responsable de l'inspection professionnelle;

ATTENDU QU'au Collège des médecins du Québec, le responsable de l'inspection professionnelle est le directeur de la Direction de l'inspection professionnelle;

ATTENDU QUE le docteur Anas Nseir (01150) a été nommé au poste de directeur de la Direction de l'inspection professionnelle et responsable de l'inspection professionnelle et est entré en fonction le 20 juin 2022 (CDA-21-92);

ATTENDU QUE, conformément aux articles 55, 90 et 113 du *Code des professions* et 31 et 32 du Règlement, le responsable de l'inspection professionnelle peut, après étude du rapport d'inspection, ne faire aucune recommandation, transmettre des commentaires au membre visé par l'inspection ou recommander au comité d'inspection professionnelle l'imposition d'une activité de perfectionnement, avec ou sans limitation du droit d'exercer;

ATTENDU QUE dans le dossier VIP n° 11374, une visite d'inspection professionnelle est à venir pour laquelle, en raison du lien de proximité entre le médecin visé et le responsable de l'inspection professionnelle, il y a une crainte de partialité du responsable de l'inspection professionnelle;

ATTENDU QUE par conséquent, un responsable de l'inspection professionnelle ad hoc doit être nommé pour exercer les fonctions découlant de la planification d'une visite d'inspection, dans le dossier VIP n° 11374;

ATTENDU QUE la docteure Josée Bourgault (01137) n'entretient pas de lien de proximité avec le médecin visé par l'inspection ou son entourage et a une excellente

connaissance du processus d'inspection professionnelle du Collège en raison de son expérience à la Direction de l'inspection professionnelle;

Il est proposé par le docteur Jean-Pierre Boucher, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-23-70

de nommer la docteure Josée Bourgault (01137), inspectrice à la Direction de l'inspection professionnelle, pour agir à titre de responsable de l'inspection professionnelle ad hoc dans le dossier VIP n° 11374.

Adopté à l'unanimité.

7. Nominations de médecins aux fins des visites d'examen des programmes de formation IPS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* prévoit la formation d'un sous-comité d'examen des programmes composé de membres nommés par le Collège des médecins du Québec et par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;

ATTENDU QUE le sous-comité doit donner un avis sur l'opportunité de maintenir ou de retirer chacun des diplômes donnant ouverture au certificat d'infirmière praticienne spécialisée sur la liste prévue par règlement en application de l'article 184 du *Code des professions*;

ATTENDU QUE pour donner cet avis, le sous-comité tient compte notamment d'une visite globale de la faculté, de l'école ou du département qui dispense le programme;

ATTENDU QUE cette visite est effectuée par des évaluateurs choisis parmi les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et du Collège des médecins du Québec, sur recommandation du Conseil d'administration de leur ordre;

ATTENDU QUE des visites d'examen de programmes sont prévues prochainement et que plusieurs membres déjà nommés ont mentionné être de moins en moins disponibles compte tenu de leurs obligations cliniques;

Il est proposé par le docteur Jean-Pierre Boucher, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-23-71

1) de recommander au sous-comité d'examen des programmes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec les personnes suivantes à titre d'évaluateurs :

- **Dre Maude Hébert-Lalonde (15323)**

- Dre Marie-Claude Lefebvre (96125)

2) d'en informer l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Adopté à l'unanimité.

POINTS DE DÉCISION

8. Prévisions budgétaires 2024-2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 du *Code des professions*, le Conseil d'administration est chargé d'adopter le budget de l'ordre;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration ont reçu le cahier des prévisions budgétaires 2024-2025;

ATTENDU QUE le docteur Martin Laliberté présente aux membres du Conseil d'administration les prévisions budgétaires 2024-2025 recommandées par les membres du comité des finances et d'audit;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Vallée, directeur de la Direction des finances et de l'informatique, fait état de la situation financière du Collège tout en répondant aux questions des membres du Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le comité des finances et d'audit recommande au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2024-2025;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par la docteure Guylaine Larose,

CDA-23-72

d'adopter les prévisions budgétaires 2024-2025 telles que présentées à l'Annexe II du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

9. Cotisation annuelle 2024-2025

ATTENDU QUE le 3 novembre 2023 se tiendra l'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU QUE conformément à l'article 103.1 du *Code des professions* (Code), le secrétaire de l'ordre doit transmettre aux membres, au moins 30 jours avant l'AGA, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle et que l'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation,

incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel;

ATTENDU QUE préalablement à cet envoi, le Conseil d'administration devra avoir déterminé le montant de la cotisation soumis à la consultation;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale annuelle, le 3 novembre 2023, les membres de l'ordre seront consultés à nouveau au sujet du montant de la cotisation annuelle, conformément à l'article 104, al. 1 (3) du Code;

ATTENDU QUE l'article 85.1 du Code donne au Conseil d'administration le pouvoir de fixer, par résolution, le montant de la cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, et ce, après avoir considéré le résultat des consultations des membres;

ATTENDU QUE la date avant laquelle cette cotisation doit être versée doit également être fixée par résolution;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a résolu (CDA-17-54) de fixer sa période d'inscription annuelle et de cotisation du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85.1 du Code, une résolution fixant une cotisation annuelle est applicable pour l'année pour laquelle cette cotisation a été fixée et elle demeure applicable, tant qu'elle n'est pas modifiée, et ce, pour chaque année subséquente;

ATTENDU la nécessité pour le Collège de continuer à assumer l'ensemble de ses devoirs et obligations prévus au *Code des professions*, à la *Loi médicale*, de même qu'aux règlements qui en découlent et de maintenir en conséquence le niveau des activités associées à ces devoirs et obligations;

ATTENDU l'importance que le Collège assume un leadership fort dans plusieurs dossiers structurants pour l'avenir de la profession;

ATTENDU la possibilité d'indexer la cotisation annuelle minimalement à l'indice des prix à la consommation (IPC), afin de couvrir la croissance annuelle des dépenses d'opération;

ATTENDU QUE la cotisation actuelle payée en 2023-2024 par les membres actifs est de 1 825 \$, et que l'augmentation proposée concernant ce groupe de médecins constitue une majoration de 63\$ du montant total fixé;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de majorer la cotisation de la classe des membres inactifs, lesquels paient une cotisation annuelle de 100 \$;

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par le docteur Denis Soulières,

CDA-23-73

de consulter les membres de l'ordre quant aux éléments suivants:

- 1) **augmenter le montant de la cotisation annuelle applicable pour la classe des membres actifs;**
- 2) **appliquer cette augmentation pour l'année 2024-2025 débutant le 1^{er} avril 2024;**
- 3) **approuver les montants de cotisations fixés pour l'année 2024-2025, à savoir:**
 - a) **Membre actif 1 888 \$**
 - b) **Membre inactif 100 \$**

Adopté à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

10. Réponse du CMQ à la Commission sur les soins de fin de vie

Le président revient sur la mise au point faite par le Collège en réponse à la diffusion, par la Commission sur les soins de fin de vie (CSFV), d'un rappel à tous les médecins concernant le nombre d'aides médicales à mourir (AMM) administrées au Québec.

La réponse du Collège à la CSFV a été diffusée en guise de mot du président dans l'Info Collège du 25 août 2023. Dans cette publication, le président souligne que le Collège continuera de s'assurer que l'AMM est disponible et prodiguée dans le respect de la loi, conformément à la volonté des personnes souffrantes. Le Collège veillera à ce que rien ne vienne décourager les médecins d'administrer l'AMM, ni ne vienne entraver son accès aux personnes qui en ont besoin et qui y ont droit.

L'utilisation de l'Info Collège a permis de rejoindre efficacement l'ensemble de la communauté médicale, tandis que la population du Québec a pu être rassurée grâce à une entrevue diffusée à Radio-Canada.

De nombreux médecins ont salué cette mise au point du Collège.

Le président a également rencontré la ministre responsable de l'AMM et de la CSFV, et elle a convenu qu'il fallait clarifier publiquement les rôles de chacun dans le dossier d'AMM.

11. État de la situation – Projet de loi 15

Les représentations faites par le Collège, de concert avec d'autres organisations en santé, ont conduit à des amendements apportés par le MSSS au projet de loi 15. Parmi ceux-ci, on note plusieurs avancées découlant des demandes du Collège.

Des dizaines d'amendements n'ont pas encore été étudiés, de sorte que d'autres articles de ce projet de loi pourraient être modifiés.

12. Projet de loi 32 – Loi instaurant l’approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux

Dans son mémoire sur le projet de loi 32, qui sera présenté à la Commission parlementaire le 12 septembre 2023, le Collège salue l’initiative du gouvernement d’amorcer un virage essentiel afin que les soins de santé dispensés au Québec soient plus inclusifs, équitables et respectueux, et demande qu’il aille plus loin pour tous les groupes fragilisés, dont les Autochtones.

Le mémoire du Collège souligne qu’il sera difficile d’implanter une approche de sécurisation culturelle si le gouvernement ne reconnaît pas d’abord le racisme systémique au sein du réseau de la santé et des services sociaux. La sécurisation culturelle doit englober toutes les clientèles fragilisées, dont les Autochtones. Il faut coécrire le projet de loi avec une instance composée de diverses communautés d’Autochtones et pas uniquement les consulter en amont.

Le mémoire du Collège a été rédigé en collaboration avec des experts de la question autochtone.

13. Lancement du site Web du CMQ

Le directeur de la Direction des communications et des affaires publiques, monsieur Jacques Tétrault, présente aux membres le nouveau site Internet du Collège ainsi que les étapes ayant mené à son lancement. Il répond également à leurs questions.

PRÉSENTATIONS

14. Bilan et perspectives – Présentation de la Direction des ressources humaines

Madame Caroline Hayes, directrice des Ressources humaines, dresse le bilan des activités réalisées par sa direction, les grands projets en cours, les indicateurs suivis par sa direction et les perspectives pour la prochaine année.

Elle répond ensuite aux questions des administrateurs et échange avec eux sur les objectifs en matière de ressources humaines.

La présentation de la Direction des ressources humaines est disponible à l’Annexe III du procès-verbal.

15. Rapports des comités – Bilan 2022-2023, enjeux et perspectives

En complément aux rapports annuels de leurs comités respectifs, transmis au Conseil en prévision de cette séance, les présidents de comités font le bilan des activités effectuées dans la dernière année et présentent les enjeux et perspectives qui se dessinent pour la prochaine année.

Ils tiennent également à souligner tout le travail accompli par les membres de leurs comités, ainsi que le soutien, l'accompagnement, la disponibilité et la collaboration de la permanence du Collège.

Comité d'admission à l'exercice

En complément au rapport du comité, le docteur Naud fait ressortir les éléments suivants :

- L'ajout d'un membre diplômé hors du Québec, du Canada et des États-Unis (DHCEU) à la composition du comité d'admission à l'exercice a amené une expertise complémentaire au sein du comité, permettant d'intégrer la perspective d'un médecin diplômé international en médecine dans le processus d'analyse des demandes de permis;
- Dans la perspective de l'adoption du projet de *Loi visant la protection des stagiaires en milieu de travail*, le comité a procédé à l'analyse des impacts de ce projet de loi sur les politiques et processus d'encadrement des stagiaires en stages d'évaluation visant l'obtention d'un permis restrictif. Le contenu du guide *Évaluation de la capacité à exercer – voie du permis restrictif pour les diplômés internationaux en médecine* a été bonifié et une activité de formation visant à mieux outiller l'équipe des maîtres de stages a été mise en place.

Parmi les dossiers qui présenteront de nouveaux défis, il mentionne :

- Des discussions et réflexions en cours concernant des projets d'ententes en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec d'autres pays que la France;
- Une réflexion à faire quant aux titres professionnels et certaines qualifications des DHCEU qui ne rencontrent pas toutes les exigences pour la délivrance d'un permis restrictif, mais qui pourraient être autorisés à exercer certaines activités, par exemple en assistance chirurgicale, comme cela est permis dans d'autres provinces canadiennes.

Comité sur la collaboration en santé

Le docteur Boucher fait ressortir quelques éléments du rapport du comité :

- Au cours du dernier exercice, le comité a réalisé l'intégration de sept nouveaux membres;
- Un nouveau volet a été ajouté au mandat du comité : la promotion d'une meilleure collaboration intra et interprofessionnelle.

Quant aux projets futurs et défis qui se dégagent :

- Le comité sera appelé à travailler sur différents dossiers, entre autres la réflexion sur l'ouverture au diagnostic en santé physique, et plus globalement, sur l'ensemble de la modernisation du système professionnel qui est actuellement à l'étude;
- Tout en poursuivant une étude ciblée de demandes de partage d'activités, le comité aura à développer des recommandations visant à favoriser une meilleure collaboration intra et interprofessionnelle.

Comité de développement professionnel continu et de remédiation

Parmi les dossiers prioritaires du comité, la docteure Vallée souligne les suivants :

- Les travaux de révision du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins*;
- L'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins* a été un dossier majeur au courant de la dernière année. Compte tenu qu'on approche de la fin du cycle de formation de 5 ans, une vigie particulière devra être réalisée afin de s'assurer que la transition à la fin de ce cycle se fasse le mieux possible;
- Le traitement des différentes demandes relatives aux stages de remédiation visant l'ajout de nouveaux champs d'exercice que des médecins désirent intégrer à leur pratique ou des stages de mise à niveau, en lien avec les dispositions du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins*.

Comité de sélection des Distinctions du Collège

Dans le cadre du rapport du comité, le docteur Gaudreault souligne les éléments suivants :

- La création d'une Distinction « Coup de cœur »;
- La création d'une Distinction du public;
- Le premier événement de remise des Distinctions du Collège a eu lieu 16 février dernier;
- L'appel de candidatures pour les Distinctions 2023 est en cours. La date limite pour soumettre une candidature est le 2 octobre 2023;
- La prochaine remise des Distinctions aura lieu le 11 avril 2024.

Comité des études médicales et de l'agrément

Dans le cadre de son rapport, le docteur Soulières fait ressortir quelques dossiers qui ont été étudiés en profondeur lors des rencontres du comité :

- Les enjeux du projet de transformation de la formation en médecine de famille (l'allongement de la résidence à 3 ans), notamment : la capacité de pouvoir offrir

des lieux de stages à des cohortes augmentées, des défis d'organisation liés à l'agrément des programmes de formation.

- La révision des critères d'agrément des différents programmes pour y intégrer des concepts d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI);
- L'approbation de nouveaux critères d'agrément de programmes de développement professionnel continu.

Comité des finances et d'audit

Le docteur Laliberté souligne qu'en plus de son mandat de vigie financière, le comité a eu à se pencher sur les dossiers suivants :

- La révision de la Politique des placements;
- Des travaux de révision complète des grilles tarifaires et des principes directeurs;
- L'analyse des coûts de revient et de la diversification des sources de revenus.

Parmi les enjeux et défis qui se présenteront lors du prochain exercice, il souligne l'importance d'assurer une vigie rigoureuse de la situation financière de l'ordre.

Comité de gouvernance

Parmi les dossiers prioritaires sur lesquels le comité travaille actuellement et continuera à travailler au courant de la prochaine année, la docteure Saad souligne les suivants :

- Le comité devra poursuivre sa réflexion dans le dossier de la gestion des risques. Il devra notamment émettre de recommandations permettant de mieux définir la gestion des risques au sein des différents comités;
- La révision du processus d'élection au Conseil d'administration et à la présidence;
- La révision de la composition de certains comités;
- La révision des différentes politiques à leur date d'échéance.

Comité d'inspection professionnelle

En complément au rapport du comité, le docteur Patry soulève plus particulièrement les éléments suivants :

- Le mandat décisionnel du comité a été élargi au courant de l'année dernière et le comité assure maintenant le traitement d'engagements volontaires des médecins à l'effet de limiter ou de cesser leur exercice, et prend également des décisions concernant des demandes de modification et de levée de ces engagements;

- Dans le but d'optimiser le déroulement des réunions, les dossiers qui ne présentent pas d'enjeux particuliers, et ne nécessitent pas de représentations des médecins visés, sont regroupés dans l'ordre du jour de consentement;
- Les membres qui sont visés par des recommandations découlant des visites d'inspection ont l'opportunité de venir faire leurs observations devant le comité.

Parmi les projets qui seront menés lors du prochain exercice, il mentionne :

- La mise à jour des programmes de surveillance, y compris deux nouveaux sous-programmes : opioïdes/benzodiazépines et télémédecine;
- Planification de la Journée de réflexion du comité.

Comité des requêtes

Le docteur Gaudreault fait ressortir quelques statistiques relatives aux décisions rendues par le comité au courant du dernier exercice :

- Trois demandes de révision des décisions rendues par le comité d'admission à l'exercice ont été étudiées par le comité des requêtes – 2 décisions ont été rendues à l'effet de maintenir la décision du CAE et 1 décision à l'effet de permettre au candidat d'effectuer un stage d'évaluation supplémentaire;
- Quatorze cas de poursuites pour exercice illégal de la médecine ont été soumis au comité par la Direction des enquêtes;
- Plusieurs décisions ont été rendues par le comité en application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins*;

Parmi les dossiers qui feront l'objet d'une réflexion approfondie au sein du comité, il mentionne la modernisation du système professionnel et l'exercice illégal de la médecine.

Comité des ressources humaines

Monsieur Daniel Hébert mentionne qu'un bilan exhaustif des activités réalisées par le comité des ressources humaines a été présenté dans le cadre de la présentation effectuée par la directrice des Ressources humaines lors de la présente séance du Conseil.

Comité de révision

La docteure Chantal Vallée souligne la quantité de travail accompli par les membres du comité, qui travaillent en étroite collaboration avec la Direction des affaires juridiques.

Lors de l'étude des dossiers, le comité a pu constater une grande qualité du travail effectué par les syndics adjoints.

Comité des services préhospitaliers d'urgence

Le docteur Guérette dresse le bilan des activités qui ont occupé le comité au courant de la dernière année. Il souligne plus particulièrement le travail effectué dans les dossiers suivants :

- La révision des protocoles de soins préhospitaliers primaires;
- La révision des protocoles préhospitaliers en lien avec la régulation par co-évaluation afin de mieux orienter le patient dans le réseau de la santé selon ses besoins réels, tout en assurant sa sécurité;
- La révision des protocoles préhospitaliers en lien avec les catégories de médicaments et leur gestion pendant les transferts interétablissements élaborés en raison de la situation pandémique.

Quant aux projets futurs et aux dossiers qui présenteront de nouveaux défis, il mentionne notamment l'élargissement du rôle des services préhospitaliers d'urgence dans la prise en charge des patients et également dans le cadre de l'optimisation des transferts interétablissements. Un autre dossier à poursuivre, dans lequel le Collège a déjà exprimé son appui, est la professionnalisation de la paramédecine qui fait partie intégrante des soins aux patients.

HUIS CLOS

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 15 h 15.

Mauril Gaudreault, M.D.
Président

Isabelle Tardif, M.D.
Secrétaire